« Paris, une métropole dans le monde : état des lieux et mise en perspective des savoirs », Frédéric Gilli, DIACT, 2007.

Les comparaisons internationales restent difficiles en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Mais, par une approche par les publications scientifiques et les dépôts de brevets dans une métropole, on constate généralement que les principales régions métropolitaines d'Europe concentrent soit la recherche scientifique, soit l'innovation technologique. Il en existe peu qui soient en pointe sur ces deux domaines, à l'exception notable de Paris.

L'Île-de-France est aujourd'hui la première destination européenne des étudiants Erasmus¹.

« Le fonctionnement métropolitain du Bassin parisien », DIACT, 2007 : « Les partenariats scientifiques et les mises en réseaux du Bassin parisien » :

L'étude examine les coopérations pour les dépôts de brevets entre 2001 et 2002 dans le Bassin parisien², c'est-à-dire des brevets co-signés par au moins deux inventeurs, et les réseaux construits à l'occasion du montage de projets européens de recherche au sein du 6ème PCRDT entre 2002 et 2006. Le Bassin parisien occupe, en termes de potentiel scientifique et d'innovation, une position exceptionnelle au niveau français. En effet, plus de 55 % des dépôts de brevets en France en 2002 ont eu lieu dans le Bassin parisien. Le Bassin parisien capte également la grande majorité des projets nationaux sur l'Europe du PCRDT: plus de 60 % des projets avec un partenaire français se réalisent avec au moins un partenaire situé dans le Bassin parisien. Celui-ci totalise 37 % de l'offre française de formation en masters.

La position dominante du Bassin parisien s'accompagne de grands écarts avec les autres régions françaises³. Le rapport conclut donc à la très forte concentration du potentiel scientifique et d'innovation technologique. Cela conduit le Bassin parisien à être moins ouvert sur des réseaux mobilisant des partenaires situés sur le reste du territoire. Ainsi, 62 % des brevets co-signés par au moins un inventeur travaillant dans le Bassin parisien s'appuient sur des partenariats internes à cet ensemble⁴. L'écart est encore plus grand pour la participation aux PCRDT : un tiers des projets français ont tous leurs partenaires situés dans le Bassin parisien (contre 15 % dans le Sud-Est et moins de 5 % pour le Nord). Cette forte intensité des liens régionaux pour les réseaux scientifiques et les partenariats d'inventeurs se retrouve dans toutes les grandes métropoles mondiales. La spécificité du Bassin parisien résiderait davantage dans une légère sous-représentation des partenariats internationaux d'inventeurs, notamment par rapport à la région de Londres.

Les coopérations internes au Bassin parisien se réalisent avant tout dans l'Île-de-France, les contributions des autres villes restant relativement faibles (20 % des brevets co-signés dans l'ensemble du Bassin parisien et 25 % des liens de partenariat dans le cadre du PCRDT). Il n'existe donc pas d'organisation polycentrique d'un espace de la connaissance dans cette région. Néanmoins, ce phénomène de concentration francilienne est compensé par la construction de réseaux nationaux : le Bassin parisien capte au moins 20 % des partenariats externes de chaque grande région française (plus des deux tiers de ces liens sont franciliens).

_

¹ Cependant, sa position relative dans les réseaux d'échanges de doctorants s'effrite.

² C'est-à-dire les régions : Centre, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie, Picardie, ainsi que les départements de la Sarthe et de l'Yonne (il s'agit du territoire d'étude historique de la DATAR).

³ En effet, bien qu'en deuxième position et largement au-dessus des autres régions françaises, le Sud-Est (et ses grands pôles tels Lyon, Grenoble, Marseille et Nice) ne concentre qu'un quart des brevets français déposés en 2002 et 40 % des participations françaises au PCRDT.

⁴ Ce taux n'est que de 38 % pour le Sud-Est.